



Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP
Section locale **FO** DGFIP62
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41

@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

CAPL du 8 décembre 2016 : Restructurations C et mouvements complémentaires du 01/03/2017

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Permettez-nous tout d'abord d'exprimer notre satisfaction d'être dans une instance où le climat y est généralement beaucoup plus serein et constructif qu'en CTL et nous savons tous pourquoi...

Vous nous convoquez aujourd'hui suite aux restructurations que le Directeur a décidé pour 2017, la liste est longue :

- Fusion des SIP d'ARRAS ;
- Fermeture d'ISBERGUES avec transfert vers LILLERS ;
- Transfert de la partie recouvrement de l'impôt d'AUCHEL et ST VENANT vers le SIP de LILLERS ;
- Fermeture de la trésorerie d'HESDIN vers CAMPAGNE ;
- Fermeture de la trésorerie d'HUCQUELIERS vers FRUGES ;
- Transfert de l'enregistrement des SIE vers les SPF ;
- Transfert du SIE de LILLERS vers BETHUNE ;
- Fermeture du SCRA avec transfert des missions au PCE ;
- Transfert de la partie hospitalière d'HESDIN vers MONTREUIL ;
- Création du « PUC » de CALAIS ;

Rejoignez FORCE OUVRIERE - Le syndicat qui reste un syndicat
1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État
1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas de Calais

- Réorganisation des PCRPs...

Nous vous rappelons que s'il ne s'agit pour lui que de croix dans des cases ou de prime sur sa fiche de paye, derrière chaque service il y a de nombreux agents qui seront déplacés, peut-être volontairement dans un premier temps, mais sûrement ensuite par la contrainte.

Ces restructurations sont ni faites ni à faire, ni sur le fond ni sur la forme. N'étant pas en CTL, nous ne reviendrons pas sur le fond, aujourd'hui en CAPL nous veillerons à ce que chaque agent directement ou indirectement impacté, ait, au sortir de cette réunion, toutes les réponses à sa situation.

La majeure partie des restructurations entre en application au 1er janvier 2017, or, les emplois ne pourront accompagner les transferts de charge qu'à compter du prochain mouvement de mutation, soit au mieux le 1er septembre pour les A et B et au 1er mars pour quelques C, il ne s'agit que d'un mouvement complémentaire. Le calendrier choisi est réalisé en méconnaissance totale de nos règles de gestion.

Il en résulte :

- un nombre de chaises vides en augmentation ;
- des RAN avec des sous effectif croissants : les charges de travail et les emplois sont bel et bien transférés alors que les agents ne suivent pas toujours les missions. Un transfert de charge accompagné de chaises vides ne va faire qu'aggraver les difficultés et en rien les résoudre.
- des affectations de plus en plus précarisées avec de plus en plus d'ALD ;
- un nombre croissant de détachements qui fragilise des services déjà grandement en difficulté comme notamment le PCE d'ARRAS ;

Effectivement, du propre aveu de M. le Directeur, la situation devient « ingouvernable ».

Pour **FO-DGFiP**, il est temps d'en finir avec ces restructurations tous azimuts et à marche forcée dont l'encre de l'annonce n'est pas encore sèche qu'il envisage déjà d'autres opérations.

Pour **FO-DGFiP**, il est urgent d'en finir avec les postes vacants et les suppressions d'emploi qui fragilisent encore davantage nos missions.

Un mouvement intermédiaire au 1er mars permettrait d'atténuer ces difficultés. C'est pour cette raison que FO-DGFiP revendique 2 vrais mouvements par an pour tous, et continuera à le faire.

Compte-rendu

En réponse à notre déclaration liminaire, la Direction a expliqué qu'elle était tributaire des décisions qui ne lui appartenaient pas et que nous avions parfaitement raison : « il y a un décalage de 9 mois de chaises vides ! ».

La date des restructurations au 1er janvier est liée aux contraintes informatiques et il n'y a plus, désormais, qu'un seul mouvement de mutation en septembre.

La Direction a reconnu cette problématique qu'elle essaie de gérer au mieux.

RESTRUCTURATIONS au 01/01/2017 :

Pour les cadres C, 7 opérations de restructurations impactent les agents :

- Fusion des SIP d'ARRAS : les 22 cadres C impactés par cette fusion suivront leurs missions dans le SIP fusionné.
- Fusion de la partie SIE de Lillers avec le SIE de Béthune : sur 1 emploi transféré, aucun agent C n'entre dans le périmètre de restructuration.
- Fermeture d'Isbergues avec transfert vers Lillers : sur les 2 cadres C concernés par cette fermeture, 2 suivront leurs missions.
- Fermeture de la trésorerie d'Hucqueliers vers Fruges : sur 2 emplois transférés, aucun cadre C n'entre dans le périmètre de restructuration.
- Fermeture de la trésorerie d'HESDIN avec transfert vers CAMPAGNE : les 3 cadres C ont souhaité suivre leurs missions à la trésorerie de Campagne les Hesdin
- Transfert du service de la redevance au PCE de Lens : aucun transfert de cadres C vers le PCE de Lens. Les 3 cadres C auront respectivement les affectations locales suivantes : détachement SIP Lens Nord, détachement SIE de Lens et paierie départementale.
- Transfert de l'enregistrement du SIE de BETHUNE au SPF-E de BETHUNE : les deux cadres C concernés suivront leurs missions.

Les ALD et les personnes en position de détachement suivront le cas échéant les missions restructurées à partir du 01 janvier 2017.

Pour déterminer l'agent qui a une priorité ou pas pour suivre une mission, la Direction s'appuie sur la seule décision du Chef de Service qui détermine le périmètre de chacun alors même qu'au niveau des affectations données en CAP nationale et locale (« métier/RAN ») deux agents ayant une même affectation peuvent ainsi se retrouver hors ou dans le périmètre.

En laissant le choix du roi aux chefs de service, sous couvert d'apparentes mesures de bon sens ces affectations peuvent vite devenir la raison de décisions iniques.

Vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP (2 voix)			X
SFP (2 voix)			X
CGT (1 voix)		X	
CFTC (1 voix)		X	

Vos élus **FO-DGFiP 62** se sont abstenus de voter sur ces transferts d'emplois. Il s'agit d'un mouvement de mutation réalisé en marge d'un vrai mouvement et en dépit des règles de gestion puisqu'il contribue à généraliser le recours au détachement et est conditionné par des restructurations destructrices du réseau. Les agents ne pourront bénéficier de leur priorité qu'au moment du mouvement de septembre, si les chaises n'ont pas été supprimées au dossier emploi... Les agents sont laissés dans une situation bien précaire !

MOUVEMENTS COMPLEMENTAIRES AU 01/03/2017 :

Vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP (2 voix)	X		
SFP (2 voix)		X	
CGT (1 voix)	X		
CFTC (1 voix)	X		

Vos élus **FO-DGFiP 62** ont voté pour le mouvement complémentaire étant donné que chaque agent a obtenu satisfaction, Nous déplorons, tout de même, l'absence d'un réel mouvement qui pourrait combler de nombreux postes vacants.

Les élus C FO DGFIP62 :

Titulaires

Coralie VINCENT et Stéphane BYTTEBIER

Suppléants

Philippe LACOSTE et Cathy MORIN

Experts

Jacques REGNIER et Sylvie MANIEZ